

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième (9^e) jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences:

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Trois (3) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2019-09-645.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 5 août 2019
 - 3.2. Séance extraordinaire du 3 septembre 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 30 juillet 2019 au 31 août 2019 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt du Règlement 256-19 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.2. Dépôt du Règlement 257-19 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.3. Dépôt du Règlement 258-19 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.4. Dépôt du Règlement 259-19 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.5. Lettre reçu du MAMH – Système de pondération et d'évaluation des offres (Gestion contractuelle)
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Répartition des bénéfices des Parcs Nicolas Rioux et Roncevaux
 - 6.2. Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière de 10 000,00 \$
 - 6.3. Demande d'allocation mensuelle pour le cellulaire du Directeur général
 - 6.4. Publication Vitalité Économique – Partenariat Parc côtier Kiskotuk
 - 6.5. Contribution annuelle publicitaire – Journal EPIK
 - 6.6. Demande de don – Défi Everest - Sonia Ouellet

- 6.7. Fermeture de deux comptes – Caisse Desjardins de Viger et Villeray
- 6.8. Autorisation de dépenses du Directeur général
- 6.9. Octroi d'une carte de crédit au Directeur général
- 6.10. Insertion au livre des procès-verbaux du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019
- 6.11. Délégation de pouvoir pour le Directeur général avec différents paliers et/ou organismes gouvernementaux
- 6.12. Installation d'une clôture entre le terrain du Centre de Loisirs et l'École Vents-et-Marées
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois d'août 2019
 - 7.2. Autorisation pour la signature de l'entente avec la Société Plan de vol inc. (Idside – ECHO MMS) et le paiement de la facture # 4824
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Facture de BML (Sintra Inc.) pour le pavage sur la rue Beaulieu et du Parc
 - 8.2. Épuisement de l'asphalte froide – Réparations à venir
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Matières résiduelle – Lancement d'appel d'offres (années 2020 à 2022)
 - 9.2. Tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020
 - 9.3. Déneigement – Lancement d'appel d'offres (années 2020 à 2022)
 - 9.4. Bacs bruns – Collectes estivales supplémentaires
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2019
 - 10.2. Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale en matière d'inspection (années 2020-2022)
 - 10.3. Désignation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'application des dispositions en matière de mésententes
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2019
 - 11.2. Loisirs Kakou – Rapport final du « Terrain de jeux » pour l'année 2019
 - 11.3. Centre de loisirs Place St-Georges – Patinoire – Facture #3156 – Dossier préliminaire et définitif
 - 11.4. Centre de loisirs Place St-Georges – Facture suite aux rencontres pour l'intégration des arts à l'architecture
 - 11.5. Demande de gratuité – Cours de Cerveau direction
 - 11.6. Support financier à la Corporation de développement
 - 11.7. Centre de loisirs Place St-Georges – Facture Atelier du Chef
 - 11.8. Demande de gratuité – Conférence éducation alimentaire – COSMOSS RDL
 - 11.9. Demande de support financier – Deux nations, Une fête – Corp. de Dév.
 - 11.10. Centre de loisirs Place St-Georges – Inauguration – Soumission de La Boîte à M@RC
- 12. FINANCES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 7 octobre 2019 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-09-646.3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

2019-09-647.3.2

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2019-09-648.4.1

4.1 Ratification des déboursés du 30 juillet 2019 au 31 août 2019 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à la majorité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 30 juillet 2019 au 31 août 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 281 394,33 \$ à même le fonds général;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes;

À noter que Monsieur Rémi Beaulieu s'abstient de prendre position sur la présente résolution.

5. CORRESPONDANCES

5.1 Dépôt du Règlement 256-19 de la MRC de Rivière-du-Loup

Dépôt du Règlement numéro 256-19 portant sur la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la MRC, lequel est entré en vigueur le 21 août 2019.

5.2 Dépôt du Règlement 257-19 de la MRC de Rivière-du-Loup

Dépôt du Règlement numéro 257-19 visant à apporter certaines modifications au règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel est entré en vigueur le 21 août 2019.

5.3 Dépôt du Règlement 258-19 de la MRC de Rivière-du-Loup

Dépôt du Règlement numéro 258-19 visant à apporter certaines modifications au règlement numéro 107-97 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme responsable de l'évaluation, lequel est entré en vigueur le 21 août 2019.

5.4 Dépôt du Règlement 259-19 de la MRC de Rivière-du-Loup

Dépôt du Règlement numéro 259-19 portant sur la gestion contractuelle, lequel est entré en vigueur le 21 août 2019.

5.5 Lettre reçue du MAMH – Système de pondération et d'évaluation des offres (Gestion contractuelle)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), laquelle a été lue à la présente séance, datée du 2 août 2019 et faisant état de constats de non-conformité concernant deux (2) contrats octroyés dans le cadre du projet de prolongement des services d'eau potable, d'égouts et d'assainissement – Route 132;

CONSIDÉRANT que les deux (2) contrats dont fait état la lettre du MAMH ont été octroyés afin de prolonger des travaux qui étaient déjà entamés pour le compte de la Municipalité par les entreprises Consortium Cima+/Roche Ltée et Roche Ltée;

CONSIDÉRANT que les travaux dont il est question ont débutés au cours de l'année 2008, alors qu'à cette époque la Direction générale de la Municipalité était assumée par Madame Thérèse Dubé;

CONSIDÉRANT qu'à leur connaissance, le Conseil municipal en place à cette époque ainsi que Madame Madeleine Lévesque, Directrice générale entrée en fonction le 7 décembre 2009, ont autorisés le prolongement des travaux puisque les deux entreprises mentionnées ci-avant étaient déjà à l'œuvre pour la Municipalité afin d'effectuer lesdits travaux, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur à l'époque;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, selon le Conseil municipal de l'époque ainsi que Madame Madeleine Lévesque, un système de pondération et d'évaluation des offres n'était pas nécessaire puisqu'il ne s'agissait que d'autoriser le prolongement de travaux déjà en cours;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité de Cacouna est entrée en vigueur le 6 décembre 2010;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna ainsi que le Directeur général s'engagent à respecter de façon rigoureuse la *Politique de gestion contractuelle* entrée en vigueur le 6 décembre 2010 ainsi que le système de pondération et d'évaluation des offres dans toutes les situations où la lois et les règlements le prévoient;

QUE le Conseil municipal ainsi que le Directeur général s'engagent à suivre une formation afin de mettre à jour leurs connaissances sur la gestion contractuelle municipale, et ce, dans les plus brefs délais à compter de l'adoption des présentes;

QUE le Conseil municipal ainsi que le Directeur général s'engagent à faire des recherches rigoureuses dans le cas où ils souhaiteraient octroyer un contrat de gré à gré afin de s'assurer qu'ils pourront appliquer une exception prévue par la Loi à cet effet, et à défaut, ou s'ils demeurent incertains de l'application d'une telle exception, ils s'engagent à procéder par appel d'offres public avec utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres, le cas échéant;

QUE le Conseil municipal ainsi que le Directeur général s'engagent à agir de façon intègre, équitable et transparente à chaque fois qu'une décision sera prise ou qu'un processus menant à l'adjudication d'un contrat sera engagé.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Répartitions des bénéfices des Parcs Nicolas Rioux et Ronceveaux

Dépôt du calcul de la répartition des bénéfices des Parcs Nicolas Rioux et Ronceveaux mentionnant le versement d'un montant de 23 850,75 \$ pour la Municipalité de Cacouna.

6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière de 10 000,00 \$

Dépôt d'une lettre reçue du Ministère des transports confirmant une aide financière de 10 000,00 \$ octroyée à la Municipalité de Cacouna pour des travaux d'amélioration des routes.

2019-09-650.6.3

6.3 Demande d'allocation mensuelle pour le cellulaire du Directeur général

CONSIDÉRANT les besoins en matière de communication téléphonique liés aux fonctions du Directeur général de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'être en mesure de rejoindre le Directeur général lors de diverses situations d'urgences nécessitant son intervention;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'une allocation mensuelle au montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$) soit accordée au Directeur général afin d'assumer une partie des coûts reliés à l'utilisation de son téléphone cellulaire.

2019-09-651.6.4

6.4 Publication Vitalité Économique – Partenariat Parc côtier Kiskotuk

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a contribué de façon importante au développement du projet ainsi qu'à la mise en place du Parc côtier Kiskotuk;

CONSIDÉRANT que le magazine Vitalité Économique présentera un reportage spécial consacré au Parc côtier Kiskotuk dans la prochaine édition de son ouvrage;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna participe au reportage spécial par le biais de l'achat d'un espace visuel publicitaire à cet effet qui sera accolé aux textes et aux photos du reportage;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à payer les coûts liés à l'achat de l'espace publicitaire au montant de deux cent quatre-vingt-cinq dollars (285,00 \$), plus les taxes applicables le cas échéant, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-652.6.5

6.5 Contribution annuelle publicitaire – Journal EPIK

CONSIDÉRANT une lettre reçue de la part de Monsieur Yvan Roy, coordonnateur du Journal EPIK de Cacouna, demandant la participation financière de la Municipalité de Cacouna pour la publication de six (6) numéros du journal au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe depuis plusieurs années au soutien financier du Journal EPIK de Cacouna;

CONSIDÉRANT que ce journal communautaire permet de donner de la visibilité à la Municipalité de Cacouna et d'informer la population sur une panoplie de sujets importants;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna participe au soutien financier du Journal EPIK de Cacouna par le biais d'une contribution de trois mille six cents dollars (3 600,00 \$);

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à verser ce montant au Journal EPIK de Cacouna, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-653.6.6

6.6 Demande de don – Défi Éverest – Sonia Ouellet

CONSIDÉRANT qu'une demande de don a été reçue de la part de Madame Sonia Ouellet afin de l'encourager pour sa participation au Défi Éverest;

CONSIDÉRANT que les sommes amassées par les participants du Défi Éverest seront remises dans le cadre du Noël du Partage afin de venir en aide aux enfants issus de familles défavorisées;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de verser un montant de cinquante dollars (50,00 \$) à titre de don pour la participation de Madame Sonia Ouellet au Défi Éverest;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-654.6.7

6.7 Fermeture de deux comptes - Caisse Desjardins de Viger et Villeray

CONSIDÉRANT que le solde de deux (2) comptes de type « Épargne stable à intérêt quotidien » de la Municipalité de Cacouna a été transféré dans le compte courant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le solde actuel de ces deux (2) compte est de zéro (0,00 \$) dollar et qu'il ne serait pas utile de les conserver ouverts puisqu'ils ne serviront plus;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder à la fermeture de ces deux comptes.

2019-09-655.6.8

6.8 Autorisation de dépenses du Directeur général

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, le Directeur général peut avoir à effectuer des dépenses urgentes et/ou nécessaires pour le compte de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois difficile d'obtenir l'assentiment de l'ensemble des membres du Conseil municipal préalablement à l'ensemble des dépenses normales et récurrentes que le Directeur général puisse avoir à effectuer;

CONSIDÉRANT que la grande majorité de ces dépenses entrent dans le cours normal des activités quotidiennes de la Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna autorise le Directeur général à effectuer l'ensemble des dépenses qui entrent dans le cours normal des activités quotidiennes de la Municipalité, incluant les dépenses urgentes et imprévues, en autant qu'elles ne dépassent pas un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$);

QUE ces dépenses soient payées à même le fonds général de la Municipalité.

2019-09-656.6.9

6.9 Octroi d'une carte de crédit au Directeur général

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, le Directeur général peut avoir à effectuer des dépenses urgentes et/ou nécessaires pour le compte de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que certaines de ces dépenses doivent être payées sur le champ, dès le moment où elles sont engendrées, puisque certaines entreprises n'acceptent pas de recevoir un paiement en différé suite à l'achat;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna octroi une carte de crédit au Directeur général, avec une limite de crédit fixée à trois mille dollars (3 000,00 \$), afin qu'il puisse effectuer l'ensemble des dépenses qui entrent dans le cours normal des activités quotidiennes de la Municipalité, incluant les dépenses urgentes et imprévues, et qui nécessitent un paiement immédiat;

QUE ces dépenses engagées sur la carte de crédit du Directeur général soient payées à même le fonds général de la Municipalité.

2019-09-657.6.10

6.10 Insertion au livre des procès-verbaux du procès-verbal de la séance extraordinaire de du 2 juillet 2019

CONSIDÉRANT que l'ensemble des procès-verbaux de la Municipalité de Cacouna sont contenus dans un registre prévu à cet effet afin de les conserver de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est produite lors de l'insertion du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019, celui-ci ayant été inséré après le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2019, alors qu'il aurait dû être inséré avant cette dernière;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 demeure inséré à la suite du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2019 et qu'une mention à cet

effet soit faite en marge de ce dernier afin d'éviter toute confusion lors d'éventuelle recherche dans le registre.

2019-09-658.6.11

6.11 Délégation de pouvoir pour le Directeur général avec différents paliers et/ou organismes gouvernementaux

CONSIDÉRANT que des résolutions sont nécessaires afin que le Directeur général puisse agir au nom de la Municipalité de Cacouna pour les divers organismes suivants : CNESSST et MAMH;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE des résolutions sous le même numéro soient émises pour chacune des organisations précitées ci-haut et donnant droit de gestion, de publication ou d'entrer des informations, au Directeur général, Monsieur Félix Bérubé, en tant que représentant officiel de la Municipalité de Cacouna.

2019-09-659.6.12

6.12 Installation d'une clôture entre le terrain du Centre de Loisirs et l'École Vents-et-Marées

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'une clôture soit installée entre le terrain du Centre de Loisirs et celui de l'École Vents-et-Marées afin de délimiter et d'assurer la sécurité de ces deux (2) propriétés respectives;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été prise entre la Municipalité de Cacouna et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup afin de procéder à l'érection de cette clôture;

CONSIDÉRANT que des soumissions à cet effet ont été obtenues par Monsieur Yan Bouchard, régisseur, à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission que ce dernier a reçu est celle de l'entreprise « Clôture André Harton » au montant de six mille deux cent cinquante dollars (6 250,00 \$) plus les taxes applicables;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna autorise Monsieur Yan Bouchard à mandater l'entreprise mentionnée ci-avant à procéder à l'installation de la clôture conformément à la soumission reçue;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna accepte d'assumer la moitié des coûts de la plus basse soumission obtenue par Monsieur Bouchard, soit un montant de trois mille cent vingt-cinq dollars (3 125,00 \$), plus les taxes applicables.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport du mois d'août 2019

Dépôt du rapport du service incendie du mois d'août 2019 pour information.

2019-09-660.7.2

7.2 Autorisation pour la signature de l'entente avec la Société Plan de Vol inc. (Idside – ECHO MMS) et le paiement de la facture # 4824

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance régulière s'étant tenue le 8 avril 2019, une résolution (# 2019-04-498-7.6) afin d'acheter et d'implanter le logiciel ID Side développé par la Société Plan de Vol inc.;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permettra de respecter le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, règlement édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, l'entente de service avec la Société Plan de Vol inc.;

QUE la Municipalité de Cacouna autorise Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder au paiement de la facture # 4824 comprenant les frais pour l'achat et l'implantation du logiciel ID Side ainsi que les frais annuels récurrents liés à l'utilisation et la mise à jour du logiciel jusqu'au 31 mai 2020, soit un montant de sept mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et dix-huit cents (7 487,18 \$) incluant les taxes;

QUE ce montant soit payé à même le montant reçu de la répartition des bénéfices des Parcs Nicolas Rioux et Ronceveau.

8. TRAVAUX PUBLICS

2019-09-661.8.1

8.1 Facture de BML (Sintra Inc.) pour le pavage sur la rue Beaulieu et du Parc

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage ont été effectués sur la rue Beaulieu et sur la rue du Parc;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement de la facture # 1611148 reçue de la part de Sintra Inc. au montant de onze mille trois cent vingt-quatre dollars et quarante-six cents (11 324,46 \$), taxes incluses, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-09-662.8.2

8.2 Épuisement de l'asphalte froide – Réparations à venir

CONSIDÉRANT que des travaux de réparations du pavage doivent être effectués dans divers secteurs du réseau routier de la Municipalité de Cacouna afin d'en assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que les réserves d'asphalte froide de la Municipalité sont maintenant épuisées et que ce matériel est nécessaire afin de procéder aux réparations de pavage en cette période de l'année;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Réjean Lebel, Directeur des travaux publics, soit autorisé à procéder à l'achat d'asphalte froide en quantité suffisante afin d'effectuer les réparations de pavage nécessaires qui doivent être effectuées avant la saison hivernale.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-09-663.9.1

9.1 Matières résiduelles – Lancement d'appel d'offres (années 2020 à 2022)

CONSIDÉRANT qu'un document d'appel d'offres a été produit afin de permettre à la Municipalité de Cacouna d'obtenir des propositions de services pour l'enlèvement, le transport des déchets solides et de la récupération sur son territoire et ce, pour les années 2020 à 2022, avec une possibilité de prolongation de deux (2) années supplémentaires, soit les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de cette étape, celle-ci devant permettre, par la suite, le choix de l'entreprise qui devra réaliser lesdits travaux;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise le Directeur général à procéder à cet appel d'offres et à le publier via la plateforme « SEAO » le plus rapidement possible.

2019-09-664.9.2

9.2 Tarif du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu un avis concernant les tarifs du Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ces tarifs doivent être portés à l'attention du conseil Municipal afin d'être approuvés par ce dernier;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna approuve l'ensemble des tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020, le tout, tels qu'ils apparaissent dans l'avis daté du 21 août 2019 reçu de la Ville de Rivière-du-Loup.

2019-09-665.9.3

9.3 Déneigement – Lancement d'appel d'offres (années 2020 à 2022)

CONSIDÉRANT qu'un document d'appel d'offres a été produit afin de permettre à la Municipalité de Cacouna d'obtenir des propositions de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité et ce, pour les années 2020 à 2022, avec une possibilité de prolongation de deux (2) années supplémentaires, soit les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de cette étape, celle-ci devant permettre, par la suite, le choix de l'entreprise qui devra réaliser lesdits travaux;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise le Directeur général à procéder à cet appel d'offres et à le publier via la plateforme « SEAO » le plus rapidement possible.

2019-09-666.9.4

9.4 Bacs bruns – Collectes estivales supplémentaires

CONSIDÉRANT que la collecte des matières organiques compostables, déposées dans des bacs bruns, de la Municipalité de Cacouna est gérée par la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres concernant la collecte de ce type de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres prévoyait une option de huit (8) collectes supplémentaires permettant la collecte hebdomadaire des bacs bruns durant la saison estivale tout en alternant avec la fréquence de base;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite encourager la collecte des matières organiques compostables afin de diminuer la collecte des matières résiduelles solides non-compostables;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte l'option des huit (8) collectes supplémentaires permettant la collecte hebdomadaire des bacs bruns durant la saison estivale;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts supplémentaires annuels liés à cette option soit un montant de 4 218,77 \$ pour l'année 2020, 4 303,15 \$ pour l'année 2021, 4 389,21 \$ pour l'année 2022, 4 476,99 \$ pour l'année 2023 et 4 566,53 \$ pour l'année 2024, le tous plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder aux paiements mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2019

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois d'août 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-09-667.10.2

10.2 Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale en matière d'inspection (années 2020-2022)

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale en inspection se termine au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'entente intermunicipale a formé à l'automne 2018 un sous-comité et il a mandaté celui-ci pour proposer d'éventuelles bonifications à l'entente intermunicipale en inspection;

CONSIDÉRANT que les travaux de ce sous-comité ont permis d'éclairer plusieurs problématiques liées à la gestion des tâches des inspecteurs en bâtiments et en environnement;

CONSIDÉRANT que cette entente intermunicipale en matière d'inspection a été présentée lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'aspect financier de cette entente intermunicipale en matière d'inspection a été mentionnée aux membres du conseil présents;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général, Monsieur Félix Bérubé, et Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'entente intermunicipale en inspection (2020-2022).

2019-09-668.10.3

10.3 Désignation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'application des dispositions en matière de mésententes

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en inspection qui, à son article 1, permet à ce que les municipalités membres désignent l'inspecteur en bâtiment et en environnement responsable de l'application des dispositions réglementaires en matière de mésententes, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales en zone agricole provinciale*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna juge opportun, sur son territoire, que cette fonction soit dévolue à l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna demande au mandataire, soit la MRC de Rivière-du-Loup, à ce que l'application des règlements de mésentente soit intégrée dans les services d'inspection en bâtiments et en environnement de l'inspecteur régional ayant à desservir notre Municipalité.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2019

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois d'août 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

11.2 Loisirs Kakou – Rapport final du « Terrain de jeux » pour l'année 2019

Le rapport final du « Terrain de jeux » pour l'année 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-09-669.11.3

11.3 Centre de Loisirs Place St-Georges – Patinoire – Facture #3156 – Dossier préliminaire et définitif

CONSIDÉRANT que préalablement au lancement de l'appel d'offres pour la construction de la patinoire à l'arrière du Centre de Loisirs, il était nécessaire de faire préparer le dossier par l'entreprise d'architecture Atelier 5 compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT que les dossiers préliminaire et définitif ont été réalisés par l'entreprise Atelier 5 conformément au mandat que lui a confié la Municipalité de Cacouna à cet effet;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #3156 reçue de l'entreprise Atelier 5 au montant de 12 647,25 \$, incluant les taxes, pour la préparation des dossiers préliminaire et définitif afin de réaliser la construction de la patinoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-09-670.11.4

11.4 Centre de Loisirs Place St-Georges – Facture suite aux rencontres pour l'intégration des arts à l'architecture

CONSIDÉRANT que préalablement à l'obtention d'une subvention de la part du Ministère de la Culture et des Communications par l'intégration des arts à l'architecture du Centre de Loisirs Place St-Georges, il était obligatoire de procéder à deux rencontres afin que le projet de la Municipalité de Cacouna soit sélectionné pour bénéficier d'une telle subvention;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux public, la Municipalité de Cacouna se devait d'assumer les coûts liés à la tenue des deux rencontres mentionnées ci-avant et ce, même si sa candidature n'était pas retenue pour l'obtention de la subvention en question;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret # 315-200, adopté le 22 mars 2000, le gouvernement a l'autorisation de percevoir les frais encourus par l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de défrayer les coûts des deux (2) rencontres qui se sont tenues le 23 août 2017, soit un montant de 2 738,67 \$ incluant les taxes.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-671.11.5

11.5 Demande de gratuité – Cours de Cerveau direction

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité de la part du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup a été reçue par la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que cette demande de gratuité concerne la location, à titre gratuit, de la Salle municipale afin d'offrir des Cours de cerveau direction à la population les jeudis après-midi, de 13h30 à 15h30, du 26 septembre 2019 au 2 avril 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT que depuis près de trois (3) ans cette activité est un succès dans la Municipalité, puisque plus de quinze (15) personnes participent à chaque séance;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna accepte de louer, à titre gratuit, la Salle municipale (ou tout autre salle convenable) au Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup afin qu'il puisse dispenser les Cours de cerveau direction à la population les jeudis après-midi, de 13h30 à 15h30, du 26 septembre 2019 au 2 avril 2020 inclusivement.

2019-09-672.11.6

11.6 Support financier à la Corporation de développement

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été reçue de la part de Monsieur Yvan Roy, président de la Corporation de développement de Cacouna, le 18 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette lettre demandait le support financier de la Municipalité de Cacouna afin de soutenir les activités prévues de la Corporation de développement pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la Municipalité de Cacouna d'apporter un support financier pour les activités organisées par la Corporation de développement, dont l'événement « Deux Nations, Une Fête » qui contribue à faire rayonner la Municipalité sur la scène socio-culturelle;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte d'accorder un montant de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750,00 \$) à titre de support financier à la Corporation de développement de Cacouna pour les activités de l'année 2019.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-673.11.7

11.7 Centre de Loisirs Place St-Georges – Facture Atelier du Chef

CONSIDÉRANT que suite à une réévaluation des besoins en matière d'équipement au Centre de Loisirs, il a été convenu qu'il était nécessaire de procéder à l'achat de tables et de chaises supplémentaires afin de répondre convenablement aux demandes des futurs locataires des salles;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement de la facture # FA106545 de l'entreprise Atelier du Chef au montant de quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et trois cents (4 484,03 \$), incluant les taxes applicables, pour l'achat de cinquante (50) chaises en tissu noir sans bras ainsi que vingt (20) tables de banquet en résine;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

2019-09-674.11.8

11.8 Demande de gratuité – Conférence éducation alimentaire – COSMOSS RDL

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité de la part de l'équipe COSMOSS de la MRC de Rivière-du-Loup a été reçue par la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que cette demande de gratuité concerne la location, à titre gratuit, d'une salle du Centre de Loisirs afin de tenir un évènement de type « 5 à 7 conférence » ayant pour sujet l'éducation alimentaire, qui se déroulera le 3 octobre 2019 de 16h00 à 20h00;

CONSIDÉRANT que le sujet de cette conférence est au cœur des préoccupations actuelles d'une grande majorité de la population;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de louer, à titre gratuit, l'une des salles du Centre de Loisirs pouvant accueillir environ cinquante (50) personnes à l'équipe COSMOSS de la MRC de Rivière-du-Loup afin qu'il puisse dispenser leur évènement de type « 5 à 7 conférence » ayant pour sujet l'éducation alimentaire, qui se déroulera le 3 octobre 2019 de 16h00 à 20h00.

2019-09-675.11.9

11.9 Demande de support financier – Deux Nations, Une Fête – Corp. de Dév.

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une aide financière de la part du Gouvernement du Canada (Patrimoine canadien) dans le cadre des festivités « Deux Nations, Une fête (9^e édition) », qui se tiendront les 8 et 9 août 2020, il est impératif que la Corporation de Développement de Cacouna obtienne une confirmation de soutien financier de la part de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna soutient par une confirmation d'appui la Corporation de Développement de Cacouna dans le cadre des festivités « Deux Nations, Une fête (9^e édition) », qui se tiendront les 8 et 9 août 2020;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer les formulaires du Patrimoine canadien confirmant le soutien de la Municipalité pour la Corporation de Développement de Cacouna.

2019-09-676.11.10

11.10 Centre de Loisirs – Inauguration – Soumission de La Boîte à M@RC

CONSIDÉRANT que l'inauguration du Centre de Loisirs aura lieu le 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater une personne afin d'assurer les communications concernant cette soirée ainsi que l'animation de l'évènement qui se tiendra sous forme de « 5 à 7 »;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de l'entreprise La Boîte à M@RC;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna mandate l'entreprise La Boîte à M@RC afin d'assurer les communications concernant cette soirée ainsi que l'animation de l'évènement qui se tiendra sous forme de « 5 à 7 »;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de l'entreprise La Boîte à M@RC au montant de mille huit cent (1 800,00 \$), plus les taxes applicables, afin d'assurer les communications et l'animation concernant l'inauguration du Centre de Loisirs.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1 Prochaine réunion du conseil – 7 octobre 2019 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-677.17.1

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h55 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier
